

Déclaration liminaire :

Le pouvoir a fondé son argumentaire de rupture avec la RGPP sur un arrêt des baisses d'effectifs. C'est loin d'être le cas avec encore 2 062 suppressions d'emplois opérées à la DGFIP et la multiplication des vacances de postes.

En clair, quel que soit le gouvernement, la DGFIP, comme l'essentiel des Services publics, continue d'être sacrifiés sur l'autel de l'austérité. C'est dans ce cadre que l'audience unitaire du 10 janvier 2013 avec le Directeur général a permis d'aboutir à la convocation d'un Comité Technique de Réseau (CTR) dédié à l'organisation du Dialogue social et à la présentation de la démarche stratégique.

Pour la CGT Finances Publiques, les choses sont claires !

Comme le prévoient les accords de Bercy, la convocation de cette instance doit être l'occasion de définir des espaces de négociations sur l'ensemble des contentieux ouverts (emploi, rémunération, carrière, conditions de vie au travail...) !

Des garanties fermes doivent être aussi apportées sur le respect des engagements pris antérieurement sous la pression des luttes (non application de la PFR, volume des promotions, maintien des régimes indemnitaires particuliers les plus favorables à la DGFIP...).

Du jour de carence en passant par la mise en application du décret sur les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) et en allant jusqu'aux questions d'accès non contingenté au 8^e échelon de la catégorie C, des réponses concrètes sont attendues !

Quant à la Modernisation de l'action publique (MAP), elle s'inscrit dans le prolongement de la RGPP. Une des différences notoires résulte dans la recherche de politiques partagées avec les collectivités territoriales et les organismes de protection sociale.

Lancée en octobre 2012 à l'occasion de la réunion des responsables territoriaux, la démarche stratégique est fondée notamment « sur le principe d'économie des moyens et sur la base du volontariat ». Elle vise également à rassembler les personnels et les organisations syndicales pour les associer à l'accompagnement des réformes dans un contexte de contraintes budgétaires conduisant donc à la destruction des emplois et à la casse des missions.

Pour la DGFIP, cela signifie de nouvelles menaces sur son devenir. **C'est pourquoi la CGT Finances Publiques réitère son opposition ferme à la MAP et à son pendant, l'acte III de la décentralisation !**

la suite à télécharger :

fichiers:



[Télécharger 130130-dl_cap_c_integr_janv_2013.qxp_.pdf](#) (67.54 Ko)

Public: [CAP C administratif](#)

[Archives CAP \(antérieur à 2018\)](#)

- [A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
